

Déjeuner du Cercle des réseaux européens

Miguel Gil Tertre – Avril 2016

Miguel Gil Tertre en Bref

Fonctions actuelles

Membre de Cabinet du Vice-Président Katainen

Anciennes fonctions

2011 : assistant du directeur général de la DG ECFIN

Le 20 avril, les membres du Cercle des Réseaux européens ont eu le plaisir d'échanger avec Miguel Gil Tertre, Membre de Cabinet du Vice-Président Katainen

Lors de ce déjeuner, les membres ont pu discuter de la problématique du financement européen des grandes infrastructures de réseau. A cette occasion, Miguel Gil Tertre est revenu sur le premier bilan « Plan Juncker » présenté en mars dernier.

Premier bilan du Plan Juncker

Annoncé en fin d'année 2014, le plan Juncker se compose de deux grands volets : l'un concerne les projets d'infrastructures et l'autre le financement des PME. A terme, l'objectif affiché est de générer 240 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures et 75 milliards d'euros dans les PME.

Un an après son adoption qu'en est-il de son fonctionnement et de sa performance ?

Un plan politique

Selon la Commission, l'Europe souffre d'un déficit d'investissement représentant entre 270 et 330 milliards d'euros par an. Afin de remédier à ce problème, elle a décidé de lancer un Plan d'investissements capable de palier aux lacunes constatées. Avec ce Plan, la Commission cherche ainsi à pousser les acteurs du marché à investir. Dès lors, une grande partie de son activité politique est faite pour attirer les investisseurs privés dans l'économie.

Lors de sa présentation le Plan avait soulevé un certain nombre de critiques quant à sa taille et son ambition. Pour certain il ne pouvait pas à lui seul combler le déficit d'investissements européens. L'objectif de mobiliser un peu plus de 100 milliards d'euros par an, était ainsi considéré comme bien en deçà, du déficit global d'investissement européen.

Un bilan globalement positif

Néanmoins, après un an de mise en œuvre le Plan s'avère recueillir un certain nombre de victoires.

La première est, pour la Commission, d'avoir réussi à faire passer le problème d'investissement à l'échelle européenne en mettant en place des procédures d'actions au niveau européen.

Au-delà de cet aspect, le Plan a avant tout permis de soutenir près de 220 transactions dans 25 États membres. Force est de constater que la partie du plan concernant les PME est un véritable succès. Jusqu'à présent les PME avaient du mal à se développer compte tenu du manque de confiance des banques et de leur frilosité à investir dans ces entreprises. Désormais celles-ci peuvent repartir avec des crédits perçus grâce au Plan. Il semblerait que le succès de celui-ci au niveau des PME soit également dû au système simplifié de montage de projets. En effet, comparé aux projets d'infrastructure, la préparation des projets est ici plus facile et plus rapide.

Malgré cela, des points sont encore à améliorer.

Tout d'abord, la Commission a pu constater qu'il y avait un problème sur le calcul du niveau de risque d'un projet. Actuellement, le calcul se fait *a posteriori*, or cela devrait avoir lieu *a priori* afin de mieux appréhender les futurs enjeux et assurer une plus grande confiance dans le projet.

Ensuite, le second problème concerne l'assistance et l'accompagnement administratif. Le manque de capacité administrative dans certains États membres reste un véritable problème, et un enjeu auquel la Commission souhaite s'attaquer. Encore beaucoup trop d'États membres ont un réel besoin d'assistance afin de monter et de porter des projets.

Le troisième problème touche l'accessibilité aux projets européens pour les investisseurs. Très rapidement après le lancement du Plan, la Commission a voulu faciliter la visibilité des projets en mettant en place un portail européen. La Commission a pu constater que la demande était réelle sur ce sujet et attend de voir les résultats de la mise en ligne de ce portail.

Enfin, l'un des points sur lequel la Commission travaille encore concerne les barrières à l'investissement. Selon elle, il existe deux dimensions à ces barrières : une européenne, dans le cadre du marché unique, et une nationale. A la suite de l'annonce du Plan d'investissement, la Commission a lancé un certain nombre de travaux parallèle afin de soulever ces barrières qui pouvait notamment subsister au niveau des marchés financiers. Elle a donc lancé en 2015 et 2016 une révision de la directive Solvency II ainsi que sur les législations portant sur les projets d'infrastructures, les marchés de contrats publics, les comptes d'Eurostat, et la directive environnementale. Du côté national la Commission a soumis des recommandations aux États membres sur les utilisations attendues des fonds. La Commission semble encore avoir un travail de calcul et de relevé des barrières afin de proposer une solution adéquate.

Echanges avec les participants

Les membres du CDR ont échangé avec Miguel Gil Terte sur un nombre varié de thématiques :

- **Les subventions** : La question des subventions est importante pour la Commission qui cherche aujourd'hui à expliquer aux États, aux régions et aux collectivités comment les utiliser de manière optimale. Dans certains États, les subventions peuvent venir avec des fonds structurels, mais le couplage est encore mal compris. De plus, un réel problème d'utilisation demeure, ce qui est l'un des enjeux majeurs, afin de pouvoir porter et présenter de vrais projets s'inscrivant dans la logique du plan Juncker.
 - **La temporalité du Plan** : Le Plan s'adapte à un temps politique de 2015 à 2018. Mais sur le fond, selon Miguel Gil Terte, il faut aller au-delà de cette période. Il semblerait en effet qu'il y ait un vrai désir des acteurs de poursuivre ce Plan dans le temps.
 - **Seuils et couplages de projets** : Pour certains membres du Cercle il semblerait que ce problème persiste bloquant l'accès au Plan de certains petits projets. Sur ce point, la Commission a voulu mettre en place un système de couplage de projets et ainsi qu'un moyen de financement avec la BEI. Afin que la procédure soit comprise de tous la Commission a publié en mars, sur le site de la BEI, un guide pratique.
 - **L'efficacité énergétique et le Plan** : L'efficacité énergétique est l'un des grands enjeux européens des prochaines années. Selon des membres du Cercle il pourrait s'agir d'une thématique à part tellement la demande en investissement est importante. Sur ce point Miguel Gil Terte reconnaît en effet que les travaux dans le domaine sont encore colossaux.
 - **Le peu d'utilisation des fonds structurel par les États** : cette problématique est tout à fait connue de la Commission et recoupe le problème précité de la gestion administrative dans les États des fonds ainsi que de leur compréhension. La Commission admet qu'elle doit encore travailler à simplifier l'accès aux fonds européens.
 - **Silos et cadre réglementaire au sein de la Commission** : Miguel Gil Terte a confirmé que la Commission travaillait de façon à améliorer la communication entre les différentes directions de la Commission afin de rompre les silos et de mener une action coordonnée. Selon la Commission cela permettra d'assurer d'efficacité dans la réalisation des travaux menés par celle-ci.
- De plus la Commission Juncker contrôle étroitement le développement du cadre réglementaire du plan, notamment de par le rôle spécial que jouent les Vice-Présidents Kaitanen et Timmermans.

Enfin, Jean-Claude Juncker est très attaché à la structure collégiale de la Commission et souhaite que les actions soient décidées et coordonnées par l'ensemble des Commissaires.
